

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1292

présenté par

M. Jumel, M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 9

Supprimer les alinéas 42 et 43.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à s'opposer à la modification de destination de la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

La CTA a été créée en 2005 pour prendre en charge une partie des charges des pensions de retraite des agents des IEG. Si elle représente entre 2,5 et 4 % du total de la facture des particuliers, son impact est demeurée neutre compte tenu de la baisse en parallèle des tarifs de l'électricité et du gaz sur la période. Il a même été proposé par les agents des IEG et la CNIEG de baisser le taux de cette contribution, devant le surplus de recettes qu'elle générerait.

Depuis 2019, la CNIEG - le régime spécial des IEG - reçoit plus de CTA qu'elle n'a de charges à financer et les excédents cumulés vont atteindre 1 milliard d'€ fin 2023. A compter de 2025, la CNIEG prévoit un niveau de CTA de l'ordre de 1,9 milliards par an pour 1,2 milliard de charges à couvrir, soit un excédent annuel de 700 millions d'euros. Ce surplus financier constitue une preuve supplémentaire de l'autofinancement du régime spécial des IEG ; c'est à ce titre que nous craignons que le Gouvernement lorgne sur cette recette pour la transformer en un nouvel impôt déguisé.

En effet le PLFSS entend supprimer toute mention de la destination et de l'usage de cette taxe qui aujourd'hui est collectée et définie « en fonction des besoins prévisionnels des cinq prochaines années de la Caisse nationale des industries électriques et gazières pour le financement des charges » des pensions de retraites. Une telle suppression pose la question de l'usage futur de cette

taxe par le Gouvernement mais également dont l'Etat compte se désengager du financement du régime en l'adossant au régime général.

Le présent amendement a été travaillé avec la fédération CGT Mines-Energie.